ROUBAIX

VAINES DÉNÉGATIONS

Nous annoncions, samedi, que plusieurs membres de la minorité socialiste du Conseil municipal avaient décidé de se séparer du Parti Socialiste Unifié, ne voulant pas continuer à subir l'intolérable contrôle que veut exercer sur eux le Comité exécutif de ce parti.

Notre information était reprise le lendemain par le *Journal de Roubaix* qui y ajoutait une interview de M. Delannoy, l'un des conseillers municipaux visés. Cette interview confirmait ce que nous avions dit.

Après avoir hésité plusieurs jours à parler de cet incident — très embarrassant pour lui, on le comprend — l'organe socialiste local s'est enfin décidé, hier, à rompre le silence.

Et l'*Egalité*, — nous l'avions, d'ailleurs, prévu — essaie de nier le fait de la dissidence, prétextant que les conseillers socialistes, dont il avait été parlé, n'ont pas démissionné officiellement du Parti Unifié et qu'il n'existe entre eux et le Comité exécutif qu'un léger malentendu que de simples explications arrangeront très aisément.

Mais l'*Egalité* n'avait sans doute pas prévu que le *Travailleur*, organe officiel du Parti Socialiste Unifié », ne serait pas du même avis qu'elle.

Hier également, en effet, le *Travailleur* ne se bornait pas à constater qu'une scission s'était produite parmi la minorité socialiste du conseil municipal de Roubaix, mais il ajoutait que les incidents qui se produisent aujourd'hui étaient depuis longtemps déjà préparés.

Citons plutôt :

Nous n'entendons pas répondre ici aux déclarations des conseillers municipaux dissidents. Nous laisserons ce soin à la section roubaisienne du Parti Socialiste unifié qui tiendra sans doute à rétablir les faits sous leur véritable jour.

On verra alors que les incidents qui se produisent aujourd'hui, étaient depuis longtemps déjà, préparés par certaines individualités.

Puis le même journal fait connaître aux « conseillers dissidents » la sentence prononcée contre eux par les maîtres tout puissants du Parti pour les punir de leur velléités d'indépendance :

Les électeurs sauront aussi de quel côté était l'esprit de concorde et d'apaisement et quels sont ceux qui apportèrent dans l'Unité la mauvaise volonté et l'esprit d'indiscipline.

En tous cas ceux que nous plaignons dans toute cette affaire ce sont ces conseillers municipaux qui ne se sont même pas douté que leur coup de tête d'aujourd'hui équivalait à leur suicide politique.

En rendant leur démission de membre du Parti et conséquemment en refusant d'entrer dans l'Unité Socialiste, ils se sont du même coup mis eux-mêmes en dehors du Parti Socialiste International.

Donc, quoi qu'en dise l'*Egalité*, l'information que nous avons publiée samedi dernier demeure entièrement exacte.

Et si les conseillers socialistes, qui étaient bien décidés à se séparer du Parti unifié, remisaient maintenant leur démission, c'est qu'ils auraient tremblé devant les menaces de leurs maîtres et seigneurs.

Mais il n'en reste pas moins acquis que la discorde règne au camp d'Agramont.

CH. CACHEUX.

Appel aux Catholiques

Pour l'envoi de vos cartes de visite, deuil, etc., servez-vous des bandes spéciales vendues par le comité des Ecoles catholiques au profit de ses œuvres : 5 fr. le cent.

Dépositaires à Roubaix : Journal la *Croix*, 84, Grande-Rue; *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue; Flipo-Broutin, 81, Grande-Rue; Vromen, Grande-Place; Plouvier-Fontenelle, place Notre-Dame; Martin-Frémont, 58, rue de Lannoy; F. Deledalle, 34, rue Fosse-aux-Chênes.

Dépositaires à Tourcoing : Journal la *Croix*, 85, rue des Ursulines; *Journal de Roubaix*, 5, rue Carnot; Jean Deblaechop, 27, rue des Ursulines; Henri Lemaire, Grande-Place; Jules Roncor, Grande-Place; J. Watteuv (*Broutieux*) rue St-Jacques.

Le legs Boucher de Parthes

Mathilde BERNARD

La [illegible] des actes de dévouement de Mlle Delevoya lui a valu le premier rang, mais Mlle Bernard n'est guère moins méritante.

Son père, un parfait honnête homme d'après le souvenir qui en est resté, est mort en 1893 : il avait fait partie de corps des sapeurs-pompiers, comme conducteur, et s'était toujours fait remarquer par sa ponctualité et son courage. La veuve avait deux enfants, un garçon déjà âgé qui se maria et est actuellement chef de famille, et une fille Mathilde qui resta avec elle.

Celle-ci, par les salaires qu'elle gagnait comme tisserande, pouvait subvenir aux frais de cette famille restreinte, et tant que la mère fut bien portante et put vaquer aux soins du ménage, la situation fut tolérable. Malheureusement la maladie s'abattit sur la pauvre femme en 1895, et après des alternatives du mieux et de pis, la force l'a s'aliter définitivement en 1902.

Que faire? mettre la mère à l'hôpital ou à l'hospice; peut-être humainement parlant eût-ce été la solution la plus pratique, mais notre lauréate ne pouvait accepter de se séparer ainsi de cette mère avec qui elle vivait dans une union parfaite et rendue plus étroite encore par l'isolement et la pauvreté, et sans doute la malheureuse infirme préférait-elle aussi la misère du foyer avec les consolations d'une fille chérie au bien-être relatif des établissements hospitaliers. Le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas et pour notre part nous croyons que l'apparente folie de ceux qui aiment et se dévouent, vaut et vaudra toujours mieux que la froide sagesse de ceux qui calculent.

Mais qui s'occupera de la malheureuse infirme? qui lui rendra ces multiples services qu'exige une personne alanguie par la maladie et incapable de quitter le lit? Mathilde Bernard, n'écoutant que son courage et son vif désir de dévouement, résolut de se sacrifier tout à fait. La régularité d'heures, exigée par le travail d'usine, ne pouvait lui permettre de donner à sa mère les soins voulus : elle quitte l'usine abandonnant ainsi le salaire assuré qu'elle recevait. Les ressources se trouvaient ainsi réduites au minimum : tant pis, elle se priverait pour donner à sa mère ce qui lui serait nécessaire, mais du moins elle aurait la consolation de l'avoir près d'elle, de la surveiller sans cesse, d'être à même de lui porter secours, dès que cela serait nécessaire.

Le mobilier fut réduit au minimum indispensable, le loyer fut aussi diminué que possible : trois ou quatre journées faites par semaine, une petite pension des hospices, quelques secours du Bureau de bienfaisance, une aide légère de son frère qui a du reste trois enfants, telles sont les ressources avec lesquelles Mlle Bernard fait face à toutes les nécessités du ménage, assurant à sa mère les soins qu'elle réclame, l'entretenant aussi convenablement que possible et adoucissant de son mieux les souffrances qu'elle éprouve.

Comment fait cette humble fille pour se tirer d'une situation difficile et supporter gaiement et vaillamment la charge lourde qui pèse sur elle? Ce serait une cause d'étonnement si un véritable mystère pour les cœurs égoïstes, les esprits frivoles et qui ne trouvent jamais leurs ressources suffisantes et sont incapables de les employer utilement et sagement. Mais pour Mathilde Bernard la chose semble toute naturelle parce qu'elle trouve dans son amour pour sa mère et dans son besoin d'abnégation, dans sa foi surtout, la force d'âme nécessaire pour se sacrifier sans le regretter, peut-être même sans avoir conscience de son dévouement.

La commission a cru bien faire en distinguant Mlle Mathilde Marie Louise Bernard, née à Croix, le 15 août 1879, et elle est heureuse de pouvoir lui témoigner son estime en lui décernant la seconde demi-prime de deux-cent-cinquante francs.

L'ALMANACH CATHOLIQUE DE ROUBAIX

Pour 1906

160 pages de Textes et Gravures

Demandez à nos Porteurs

Les réceptions du Nouvel-An. — L'Administration municipale a l'honneur d'informer les corps constitués et les fonctionnaires qu'elle les recevra à la Mairie, à l'occasion du Nouvel-An, le samedi 30 courant, à 5 heures du soir.

La société de secours mutuels du personnel de la police de Roubaix a tenu son assemblée générale trimestrielle le mardi 26 décembre, à 9 heures du soir.

Elle était présidée par M. Dalbart, vice-président, entouré de MM. Lemaire, secrétaire, Gaillet, trésorier, et des membres du Conseil d'administration.

M. Lemaire a d'abord donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juillet dernier.

M. Gaillet a rendu compte de la situation financière.

Les recettes depuis la formation de la Société (7 mois) se sont élevées à 1.048 fr. 50. Les dépenses ont été de 189 fr. 25, soit un capital de 909 fr. 25.

Après examen de plusieurs questions touchant le règlement intérieur, le Président lève la séance à 10 heures.

Ecole nationale des Arts Industriels. — Aujourd'hui, jeudi 28 décembre, à 7 h. 3/4, conférence d'électricité industrielle par M. le professeur Béghin (salle de Chimie).

Programme : Couplage des alternateurs. — Couplage en série. — Couplage en parallèle — Synchronisation — Ecart angulaire. — Influence du couple moteur et du régulateur. — Etude graphique des alternateurs en parallèle.

M. Le Gall, trésorier-payeur général du département du Nord, est venu à Roubaix mercredi après-midi. Il y a passé l'inspection de divers services financiers, du ressort de son administration.

L'affaire de détournements. — La fille Deroubaix a été confrontée mercredi après-midi avec M. Gill.

Rien de bien intéressant n'est sorti de cette entrevue.

L'inculpée a confirmé ses précédents aveux.

Orfèvrerie. Fantaisies artistiques. — Grand choix d'objets pour cadeaux Madame KESSLER, 26, rue de la Gare, Roubaix.

Les accidents de travail. — M. Charles Vanorenberghe, 29 ans, menuisier chez MM. Henri Huyghe et fils, a marché sur un clou. Repos de 15 jours; docteur Lepers.

— M. Louis Dannens, 32 ans, aide-chaudronnier chez MM. Leveugle frères, a reçu une pièce de fer sur le bras droit. 3 semaines de repos; docteur Delattre.

— Mme Maria Descheemaker, 37 ans, tisserande chez M. Henri Prouvost, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite. 15 jours de repos; docteur Dupré.

— M. Louis Duisu, 24 ans 1/2, manœuvrier chez M. D. Delcourt, s'est blessé au bras droit en tombant. Repos de 20 jours, docteur Lepere.

— M. Pierre Roseel, 24 ans, homme de peine à la Société anonyme de peignage de la rue du Collège, a été brûlé au pied gauche. 20 jours de repos, docteur Druesnes.

Le feu. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit et demi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la chambre de Mlle Elodie Peyskens, demeurant rue du Fontenoy, 91.

Les voisins ont pu se rendre maîtres du feu à l'aide de seaux d'eau. Les pompiers, appelés, n'ont pas eu à intervenir.

Un lit a été détruit. Les dégâts s'élèvent à environ 500 francs. Il n'y a pas assurance. Les causes de ce commencement d'incendie sont inconnues.

— Un feu de cheminée est survenu mercredi matin, vers sept heures, chez M. Lestienne-Pronvost, négrier, rue de Lille, 137.

Les pompiers russnés ont éteint le commencement d'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

Harpe chromatique Pleyel. Vente à location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 10, rue de Bois, Roubaix.

La visite du lait. — M. Lâché, commissaire de 1er arrondissement, a procédé mercredi matin, à six heures, à la visite du lait venu par dix-neuf marchands. Cinq échantillons ont été pesés; deux ont été prélevés.

Les vols dans les magasins. — Mardi soir, vers huit heures, des individus se sont introduits dans la bourserie de M. Léon Leman, rue des Longues-Haies, 72, et se sont emparés d'un jambon et de plusieurs saucissons, le tout valant environ vingt francs.

Une couverture de cheval a été enlevée, rue Rossini, au préjudice de M. Désiré Dekeyser.

Tronvailles. — Mme Elisa Crépelle, rue de la Vigne, cour Hugue, a trouvé une bottine d'enfant.

— L'agent Louis Dajardin a trouvé un livret d'ouvrière au nom de Clotilde Woedts.

Etat-civil de Roubaix

BONBONS pour le NOUVEL AN en Chocolat Thomas, 5, r. du Priez, LILLE

du 27 décembre

Naissances. — Joseph Debonver, rue de la Mackellerie, Maisons Anonymes, 20. — Elodie Desnerck, rue Blanchemaille. — Lucie Werner, rue Sainte-Thérèse, 58. — Augustine Potier, rue Linné, 19. — Hermine Jenau, rue Moorse, 4. — Fernand Gras, rue d'Alma, 131.

Décès. — Justine Ladsous, 70 ans, sans profession, rue de l'Hospice. Jean Calonne, 78 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Guillaume Bynter, 29 ans, peigneur, rue Blanchemaille. — Fidéline Pronvost, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Alexandre Vanden Broecke, sans profession, rue de l'Hospice. — Albert Leclercq, 10 mois, rue Duflot, 16.

Mariage. — Victor Corbetenx, directeur d'usine, rue des Vosges, 49, et Maria Lepers, sans profession, rue des Vosges, 49.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue de Chateau, 5

Séances des 23 et 24 décembre 1905

CAISSE CENTRALE ET SUCCURSALES		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Remboursements	VERSEMENTS Somme	REMBOURSEMENTS Nombre	REMBOURSEMENTS Somme
Roubaix	Samedi	141	39	17.234 »	89	11.561 46
	Dimanche	273	30	32.171 »	80	38.645 30
Lannoy		18	4	2.705 »	3	904 19
Croix		8	3	1.455 »	4	2.303 13
Wattrelos		32	3	3.617 »	7	3.797 18
Ascq		8	5	5.471 »	8	1.538 63
Totaux		480	81	60.155 »	179	58.797 14

Administrateurs de service :

A Roubaix, MM. Alexandre Cateeux, Bonami-Wibaux, Louis Prue et Gabriel Roussel, directeurs. — Lannoy, M. J. Deffrennes-Cauet. — Croix, MM. J. Delécluse et Jeanin Guibal. — Wattrelos, MM. Henri Hage et J.-B. Delchambre. — Ascq, MM. L. Verdière et J.-B. Crucq.

Ouvert au Service : La caisse est ouverte pour les versements, les **samedis**, de 9 h. à 10 h. 1/4, les **dimanches**, de 9 h. à 11 h. — Les remboursements ont lieu les **samedis**, à 10 h. 1/2, les **dimanches**, à 11 h. 1/2, 8 jours après la demande. Les bureaux sont ouverts *tous les jours de 9 h. à midi et 2 à 5 h.*, pour les demandes de remboursements.

Avis important. — Pour permettre l'arrêt des écritures de fin d'année, il n'y aura pas de séances les samedi 30 et dimanche 31 décembre.

Le Caissier, SCHRAPPART.

NE L'OUBLIEZ PAS

Nous rappelons que le BULLETIN IMMOBILIER de *La Croix du Nord* paraît les mercredis et samedis en dernière page du journal.

L'insertion ne coûte qu'un franc, et à forfait pour un mois, cinq francs.

Nos lecteurs ont l'avantage tout en payant un prix très modique, de profiter de la publicité d'un organe des plus répandu, et ont, par le fait même, la certitude de trouver ce qu'ils demandent.

WATTRELOS

La grève des tisserands de chez Leclercq-Prapre. — La situation est toujours la même; les ouvriers se sont réunis à 2 heures dans la salle Veresse et aucune entrevue n'a eu lieu entre le patron et les délégués des ouvriers.

Paroisse Saint-Marlin. — Vendredi 29 décembre. A 7 heures, messe solennelle pour la famille Cousart, rue de l'Industrie; à 7 h. 1/2, obit pour la famille Delmaire-Duvillers, rue Neuve; à 8 heures, obit pour les mêmes.

WATTRELOS. — Du 27 décembre. — Naissance. — Marie Deshouvriez, rue de Monsieron.

Décès. — Victor Vandeveldé, 32 ans 4 mois, place du Moulin, 58.

CROIX

Accidents de travail. — A[illegible] de Holden et Cie, Alexandre Delplanque, 33 ans, s'est fait une piqûre au pouce droit avec un chardon.

— Adrien Kerkove, 16 ans, est tombé dans l'atelier. Contusions nombreuses à la jambe gauche.

Boîte aux Lettres

Croix, le 26 décembre 1905

Monsieur le Rédacteur
du journal *La Croix du Nord*

« La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ». Cette maxime n'est malheureusement pas observée à Croix pour les distributions de vêtements aux écoliers pauvres, car chaque année elles font l'objet de nombreuses critiques.

Presque tous les élèves, riches comme pauvres, touchent des vêtements. Les seuls élèves qui n'en reçoivent pas sont ceux à qui leurs parents ont défendu d'en prendre.

Le mode de distribution est mauvais. Ainsi l'on voit des familles très aisées qui profitent de cette distribution au détriment d'autres vraiment nécessiteuses.

Il y aurait cependant d'autres moyens de procéder. Quelques temps avant la distribution, par exemple, on pourrait avertir les parents que s'ils veulent en profiter, ils devront adresser une demande à la Mairie. On objectera peut-être qu'il y a des pauvres honteux. Eh bien, ceux-là pourraient faire la demande au Conseiller municipal de leur quartier qui la transmettrait au Maire.

De cette façon, il est certain que la répartition serait mieux faite, car les parents aisés et scrupuleux n'oseraient pas faire la demande. On pourrait, de la sorte, venir en aide aux élèves vraiment besogneux; peut-être même pourrait-on leur donner davantage. En tous cas, l'argent des contribuables serait mieux employé.

Agréez, Monsieur le Rédacteur de la *Croix*, avec mes remerciements anticipés pour l'insertion de cette lettre, mes respectueuses salutations.

Un électeur.

CROIX. — Du 27 décembre. — Naissances. — Germaine Duforest, rue Vauban, 12. — Jules Catlens, rue du Nord, 27. — Florent Watteau, rue de Wasquehal, 36. — Paul Clais, 14, rue Hoche.

Décès. — Abelard Corna, 60 ans, ménagère, épouse de M. Cordonnier, rue du Nord, 45.

FERMÉ LE DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1905

AVIS. — Le 31 décembre étant un dimanche, la maison THOMAS Fils prévient son importante clientèle que les mesures ont été prises pour que dans sa succursale, 5, rue du Priez, la vente du jour de l'an soit terminée le samedi 30 courant.

Le lundi 1er Janvier 1906 le magasin sera ouvert toute la journée, à partir de 7 heures du matin.

WASQUEHAL

L'influenza. — Tout le personnel enseignant de l'école des filles du Noir-Bonnet étant atteint de l'influenza, les classes sont restées fermées hier mercredi. Elles se rouvriront vendredi si la santé permet aux institutrices de reprendre leur besogne.

Accidents de travail. — A l'établissement A. Gros et fils, teinturiers-blanchisseurs, rue de Lille, Magnon Alfred, 27 ans, commis à l'entretien de l'usine, domicilié rue des Boers, en procédant à l'introduction de désinfectant dans un générateur a reçu un jet de vapeur mélangé d'eau; il a été brûlé à la face. Incapacité de travail de 15 jours.

LANNOY

Arrêté. — En vue d'assurer la propreté des façades, des édifices publics, et de faciliter l'accès des bornes-fontaines, le Maire de Lannoy a pris un arrêté interdisant de placarder et d'afficher sur les dits édifices communaux et de laisser stationner, aux abords des bornes-fontaines, des voitures, cuves, lessives ou tout autre objet capable d'entraver la libre circulation des rues.

Accidents de travail. — Un tisserand de chez M. F. Leborgne, Maurice Lagoël, 27 ans, demeurant à Lys (La Justice), s'est fait une piqûre à l'avant-bras gauche; il en est résulté un abcès, 12 jours d'incapacité; docteur Parmentier.

— Jean Béghin, 31 ans, rue Victor-Hugo, tisserand chez MM. A. Parent et fils, s'est blessé à la main droite. 8 jours de repos; docteur Coudmont.

— Une démonteuse, Marie Lemaire, 20 ans, demeurant à Ham (Petit Lannoy), travaillant chez M. Parent-Montfort, s'est fait une plaie au majeur gauche avec un crochet. 3 jours d'incapacité; docteur Cardemont.

FLERS BREUCQ. — **Vol.** — Un voleur resté inconnu, malgré les recherches du garde Cocheteux, a pénétré dans une chambre de la ferme Delcalle et a enlevé plusieurs chemises, un paletot, une paire de bottines, deux paires de bas. Ensemble valant approximativement 25 fr.

Voix de l'expérience

Qu'à ces vers on se fie,
Car, je le certifie,
Aucun savon ne vaut
Le merveilleux Congo.
Vervé Séciens, à Victor Vaissier.

TOURCOING

Les halles

Leur rapport pour 1906 est prévu au budget pour une somme de 6 000 francs.

Le maire en présentant ces chiffres a signalé « la dépérissement progressif des halles ».

Il n'est pas seulement regrettable, a-t-il dit, à cause de la diminution des ressources que la ville devrait en tirer (les recettes atteindront à peine 5.000 francs alors que les frais de garde et de contrôle, les dépenses d'entretien des bâtiments s'élèvent à une somme notablement plus élevée). Mais c'est surtout parce qu'il en résulte un véritable dommage pour l'ensemble de la population.

L'institution des halles a pour but de faciliter l'approvisionnement et de diminuer le prix des denrées; il n'est pas indifférent pour la prospérité d'une ville que le coût de la vie y soit réduit à son minimum, et ce n'est qu'à cette condition que la consommation peut y être abondante.

Or, tandis que les halles sont florissantes dans les grandes villes voisines et que nos marchands sont souvent réduits à s'y approvisionner, le pénible état d'abandon des nôtres montre bien qu'il y a un vice dans leur exploitation.

Il est urgent que le Conseil municipal combine ses efforts avec ceux de l'Administration pour faire cesser ce regrettable état de choses. Nous recevrons aussi très volontiers les communications qui pourraient nous être faites, les idées que les habitants voudraient nous suggérer pour trouver le remède efficace. Au besoin nous consulterons les marchands intéressés, ayant à cœur de ne léser aucun intérêt privé respectable, mais ayant par dessus tout la santé de défendre l'intérêt général.

La Commission des Halles et Marchés a été chargée d'étudier cette importante question.

L'Arbre de Noël à l'Union Sociale et Patriotique. — La Commission organisatrice de l'Arbre de Noël adresse ses remerciements aux amis dont la générosité a permis de faire une distribution de vêtements chauds à 900 enfants d'adhérents pauvres de l'U. S. P.

La distribution s'est faite dans chaque section séparément; dans plusieurs d'entr'elles, notamment au Vert-Feuillage, chez Fissaut, au Commerce, au Vert-Baudet, les Comités avaient organisé une charmante fête, où les dames assistaient en grand nombre.

Encore une fois, nous disons merci à nos généreux amis et nous espérons que l'année prochaine, ils nous permettront de frapper du nouveau à leur bourse. — (Communiqué de l'U. S. et P.)

Le danger des engrenages. — *Mains écrasées.* — Mlle Blanche Petit, 23 ans, pelotonneuse, à Neuville-en-Ferrain, et travaillant à l'usine de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, nettoyait son métier, préalablement arrêté. Au moment où elle avait la main gauche engagée dans un engrenage, elle déclencha de la main droite, sans s'en rendre compte, la commande du métier. Celui-ci en mit en marche, et l'ouvrière eut le main broyée.

Le docteur Decherf a constaté des plaies intéressant surtout les doigts; les deuxième et troisième phalanges de l'index ont été arrachées violemment. Il résultera de cet accident une incapacité partielle permanente. La cicatrisation des plaies demandera quarante jours de repos.

— Un accident semblable s'est produit chez MM. Honoré filateurs, rue de la Malcense, 203. La victime, Mlle Merle Castelain, 16 ans, bâcleuse, rue du Luxembourg, 54, a eu deux phalanges de l'index droit complétement broyées dans un engrenage. Le docteur Delgrange lui a prescrit un repos de six semaines. Il y aura incapacité permanente partielle.

COMPTOIR des COLONIES, 2, rue de l'Est, TOURCOING. Cafés Torréfiés. Torréfaction spéciale.
CHOCOLAT des PÈRES TRAPPISTES, de l'Abbaye d'Igny.
CADEAUX-PRIMES AUX ACHETEURS.

Chute dans une cave. — Un chauffeur, Henri Bouillet, 43 ans, rue d'Alexandrie, 15, en revenant l'arrière d'un coffre de tombereau a fait une chute dans la cave du chaufferie de l'usine de MM. Charles Tiberghien et fils, rue de Lille. Le docteur Vannsuffelle a constaté une contusion du calcaneum droit et probablement une fêlure de l'os.

Accidents de travail. — Rémy Himpens, 30 ans, homme de peine, rue de la Croix-Rouge, 249, s'est fait un effort au bras droit en soulevant une balle de laine. Docteur Playoust; repos de 15 jours.

— Charles-Louis Tercq, 54 ans, conducteur de machine, rue Charles-Wattinne, entorsa du pied gauche, à la suite d'une chute. Docteur Vienne; repos de 15 jours.

— Léopold Derick, 50 ans, domestique, rue de Gand, 328, contusion à l'épaule gauche, occasionnée par la chute d'un madrier. Docteur Vienne; dix jours de repos.

Accident de roulage. — Mercredi, à 5 h. 1/2 du soir, rue de Roubaix, le cheval attelé à un tombereau de MM. Colin et fils, entrepreneurs à Roubaix, rue de Naples, a fait une chute, ce qui a occasionné la rupture d'un brancard.

Couverts et Orfèvrerie Christofle
CADEAUX POUR FÊTES
A. OGER, 10, rue St-Jacques, Tourcoing

Etat-civil de Tourcoing

du 27 décembre

Naissances. — Dobsecke Raymonde, r. Jean-Bart, 33 bis. — Picavet Henri, rue Ingres, 169. — Durot Elisabeth, rue Amiral-Courbet, 25. — Flipo Jean-Baptiste, rue de Tourcoing, 99. — Lepoutre Edouard, boulevard Gambetta, 471. — Looteans-Georges, rue de Rome, 14. — Scalbert Léon, rue de Normandie, 1.

Mariage. — Destombes Moïse, serrurier, et Lebrun Eugénie, couturière.

Décès. — De Nys Vitalie, 69 ans, rue de Lille, 121. — Baratte François, 20 ans, rue Auber, 32. — Caroute Henri, 51 ans, rue d'Austerlitz, 25. — Dervaux Zoé, 22 ans, rue de la Cité, 81. — Cardon Louis, 48 ans; Dewaele Pierre, 70 ans; Nottebart Achille, 41 ans, rue Nationale, 122.

RONCQ

Fête de l'Arbre de Noël. — Hier, une charmante fête de famille réunissait, dans l'école des Sœurs, les enfants de l'asile et les dames bienfaitrices de la « Maison des Œuvres ». M. le Curé présidait entouré de ses vicaires. Après quelques compliments à l'adresse de M. le Curé et des dames bienfaitrices, les enfants reçurent chacun un vêtement, des jouets et des friandises. 200 pièces de laine furent ainsi distribuées. Cette petite fête est tout à l'honneur des dévouées religieuses et des bienfaitrices de l'œuvre.

HALLUIN

La municipalité nous prie d'annoncer qu'il n'y aura aucune réception officielle à la mairie à l'occasion du renouvellement de l'année.

Les propriétaires de pigeons-voyageurs, chevaux, mules et mulets qui n'auraient pas encore fait leur déclaration, sont priés de la faire à la mairie avant le 30 décembre prochain dernier délai.

HALLUIN. — Naissances. — Bonte Angèle, rue de Lille.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, *la Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare aitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure, Spécialités et eaux minérales exceptées. 6

MARCQ-EN-BARŒUL

Un nouvel incendie. — Mardi soir, un nouvel incendie s'est déclaré au Bourg et a augmenté l'émoi des habitants, encore sous l'impression du sinistre du matin.

A la ferme Druelle-Tonnet, dans le chemin Poivré, le feu consumait une batteuse mécanique, une grange, une meule de paille et un tas de fagots. Heureusement le vent soufflait du côté opposé aux habitations couvertes en chaume.

Les pompiers accoururent sous la conduite du lieutenant Flouret et préservèrent les bâtiments voisins. On put sauver la machine de la batteuse, qui appartenait à M. Leblanc, entrepreneur.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à environ 6 000 fr.

A minuit le feu était éteint. M. Martin, commissaire de police, dirigeait le service d'ordre.

Il n'y a pas eu d'accidents.

Arrestation. — Le sieur Céleste Desmet, 23 ans, débardeur, a été surpris en flagrant délit de vol de 12 kilos environ de blé au préjudice de M. Catry, meunier.

A propos du crime de Marcq-en-Barœul

Nous avons parlé souvent d'Hautefeuille, l'auteur présumé du crime de Marcq-en-Barœul, et compromis aussi dans un vol commis à Wattrelos, au préjudice de M. Lecomte. M. Carré de Malberg a établi d'une façon définitive sa culpabilité. Hautefeuille, naturellement, se prétend innocent.

TAPIOCA INDIEN & PERLES INDIENNES
Approuvés par la Société d'Hygiène de France
G. DUPIRE et Cie, Usine de Château-Blanc, à Wasquehal (Nord).

LILLE

Deux enfants asphyxiés

A BORD D'UNE BÉLANDRE

Un terrible accident est survenu, dans la nuit de mardi à mercredi, à bord de le bélandre *Le Phare*, amarré près du pont de Canteleu, et appartenant aux époux Bouvel, de Merville.

Le bateau — un 38 mètres — comprend deux cabines : l'une, à l'avant, servait de chambre à coucher à deux des sept enfants, Fernand, 15 ans 1/2, et Moïse, 10 ans. Dans l'autre cabine, située à l'arrière, logent les parents et les autres membres de la famille.

On sait que les logements occupés par les mariniers ne sont pas très grands : les couchettes sont superposées.

La cabine de l'avant était surtout exiguë. En raison de la rigueur de la température un poêle y avait été installé, mais il avait fallu faire passer le tuyau par l'escalier, et on était obligé de le démonter chaque soir, afin de fermer la trappe de la cabine.

Mardi soir, les enfants allèrent se coucher vers 8 h. 1/2 comme de coutume. Le tuyautage fut démonté et la trappe refermée.

Mercredi matin, vers 7 h., M. Bouvel, étonné de ne pas avoir vu ses enfants, se rendit à leur cabine.

Un affreux spectacle l'y attendait.

Au pied de l'escalier était étendu l'un des enfants, l'autre était dans le lit, ne donnant plus signe de vie.

Le docteur Sougniez ne put que constater le décès, dû à une asphyxie.

On suppose que mardi soir, au moment où les enfants se couchèrent et où le tuyau du poêle fut enlevé, le feu n'était pas complètement éteint; la salle fut bientôt remplie d'oxyde de carbone : les deux malheureux enfants furent asphyxiés.

D'après la position des cadavres, il semble que le petit Fernand fut réveillé; il tente d'ouvrir la trappe, mais sans y réussir.

Le bateau, chargé de charbon à destination de Frelinghien, venait de Courrières. Il ne devait stationner qu'une nuit à Lille.

Le mercredi à Lille. — Encore un vol. — M. Oscar Dupuich, négociant à Rieux (Pas-de-Calais), se trouvant au *Café Belle-Vue*, Grand'Place, a été victime d'un pick-pocket qui lui a enlevé sa montre et sa chaîne en or d'une valeur de 350 francs.

Escroquerie. — M. T..., pâtissier, rue d'Iéna, confiait à M. X..., fripier, un moteur qu'il voulait vendre 325 fr.

Mercredi après-midi, un individu se présentait chez le fripier et marchandait pour acheter le moteur.

Le fripier ne put que déclarer que son client tenait essentiellement au prix annoncé.

L'acheteur réussit à obtenir l'adresse de M. T..., et il revint quelques heures après avec une autorisation de vendre à 300 fr.

On remit le moteur. Pris de doute, le fripier se rendit chez M. T..., qui n'avait rien accordé du tout.

Plainte a été déposée.

Soyez charitables! — M. V..., rue Saint-Etienne, avait recueilli depuis quelques jours, un belge Georges Rufin, qui se trouvait sans situation.

Rufin, pour témoigner sa reconnaissance est parti en emportant un pardessus à son hôte.

Les vols de zinc. — J.-B. Fleury, 38 ans, couvreur à Templemars, a été arrêté pour complicité.

Après interrogatoire, il a été laissé en liberté provisoire.

Arrestations. — Léon Billiet, 30 ans, de Ronchin, a été arrêté par la sûreté en vertu d'un mandat du parquet de Bruges.

— Pierre Liétart, 31 ans, journalier, rue Mazagran, 34 bis, est sous le verrou pour vol.

Vol au camion. — Tandis que le domestique de M. Grotard, rue du Marché, opérait une livraison rue des Postes, un malfaiteur s'est offert, à bon compte, une cruche contenant huit litres de genièvre, d'une valeur de dix-sept francs.

Ouvrier indélicat. — Procès-verbal a été dressé contre un ouvrier mécanicien, Henri D..., qui a dérobé des planches à son patron, M. Bériot, rue de l'Amiral-Courbet.

L'amour de la France. — Marie-Joséphe Cornélie, 46 ans, sans domicile, a été arrêtée pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les petits faits. — Arthur Van Eeckhoutte, 25 ans, ébéniste, rue Jacques-Lefebvre, à La Madeleine, a été arrêté en vertu d'un extrait de jugement de tribunal de Béthune.

ARMENTIERES

Noces d'or. — On nous annonce pour le 30 décembre, à 9 h. du matin, en l'église du Sacré-Cœur, route d'Houplines, les noces d'or des époux Gabet-Nenet, de cette paroisse. Ils comptent une nombreuse famille, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Fait remarquable : les deux personnes ayant assisté au mariage comme garçon et demoiselle d'honneur seront encore de la fête.

A l'œil. — En buriant, Charles Duriez, 14 ans, apprenti ajusteur, a reçu un éclat de fer à l'œil droit.

Plaie. — Laure Coustennble, 24 ans, continueuse, en nettoyant son bac à eau s'est fait une plaie au majeur droit.

Noyée. — Mme Charles Verschaeve, née Marie Druant, 49 ans, rue Neuve, 52, et sortie depuis dimanche de l'asile de Bailleul, disparut de chez elle lundi vers quatre heures. On fit des recherches et après la découverte de ses pantoufles au bord de la Lys, dans le bas Ducrocq, des draguages furent opérés.

Hier, à 3 h., son cadavre fut repêché derrière la ferme Caulier par les ouvriers de la ville.

Tombé d'un camion. — François Vanassche, 47 ans, garçon brasseur chez M. Motte-Cordonnier, et demeurant rue Béranger, 58, conduisait un camion chargé de rundelles.

Rue Saint-Jean, un de ses chevaux s'abattit. Vanassche, renversé, eut la cuisse gauche prise sous le corps du cheval.

Chez lui, il fut visité par le docteur Vincent qui constata une fracture de la cuisse.

Un cadavre trouvé dans la Lys

A HOUPLINES

Hier, vers 9 h. du matin, Oscar Parmentier, maçon, repêchait des morceaux de bois avec des pincettes dans le bras de décharge près de l'écluse d'Houplines.

Tout à coup il aperçut le corps d'une femme dans le fond de l'eau. Il appela l'éclusier Calonne et, avec son aide, retira le cadavre.

Les gendarmes d'Houplines et le docteur Mayolle furent appelés. Le médecin constata que la noyée pouvait avoir séjourné dans l'eau une vingtaine de jours au moins. On la transporta à la morgue.

Dans la journée, on parla d'une nommée Adelaïde Delecourtillerie, femme Jules Lefebvre, âgée de 39 ans, mère de 4 enfants, qui, ayant quitté Armentières à la fin du mois dernier, était allée demeurer à Tbumasnil.

Le 1er décembre, elle avait abandonné son mari et ses enfants et n'avait plus reparu.

Les parents de cette femme furent appelés. Son beau-frère, Jean-Baptiste Lefebvre, matelassier, qui habite 23, avenue Breuvart, à Armentières, a cru reconnaître sa belle-sœur à certains indices : une marque près de l'œil devant provenir d'un coup de navette qu'elle a reçu autrefois, une cicatrice qu'elle avait sous le menton, et des traces de tabac à